



### **CDEN du 9 mars 2021. Déclaration FSU 77**

Monsieur le préfet, madame la vice-présidente du conseil départemental, madame l'inspectrice d'académie, mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Depuis maintenant plusieurs années, les conditions de travail des personnels de l'Éducation Nationale se dégradent, mises à mal par les gouvernements successifs. Ces derniers ne voyant que le coût que cela implique alors que la FSU y voit un investissement sur l'avenir. La FSU dénonce le gel du point d'indice, l'instauration de la journée de carence (même si celui-ci est suspendu pour les arrêts maladie liés au COVID du moins jusqu'au 31 mars prochain), la précarisation massive (AESH, Contractuels), la loi de transformation de la fonction publique, le retrait de la quasi-totalité des compétences des commissions paritaires entraînant la fin du paritarisme, la suppression actée des CHSCT qui ont montré toute leur pertinence à l'occasion de cette crise sanitaire, la réforme des retraites et le projet de loi 4D.

Le Ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel BLANQUER, incarne à lui seul la casse du service public d'Éducation, qui s'accroît, année après année. Il persiste dans une politique éducative qui renforce les inégalités et qui projette une transformation du métier inquiétante, reposant sur un accroissement du contrôle hiérarchique et une remise en cause de l'autonomie du métier enseignant.

Jamais ministre n'aura été aussi injonctif. Evaluations, circulaires et guides formalisent la vision pédagogique ministérielle qui tient avant tout en un retour à des fondamentaux étriqués « lire, écrire, compter, respecter autrui » tournant le dos à la construction d'une ambitieuse culture commune. La priorité au primaire est également à double face : d'un côté, des moyens qui de toutes les façons étaient nécessaires mais restent largement insuffisants et sont ponctionnés sur le second degré ; de l'autre, la satisfaction de sa vision passéiste de l'école et la mise en place autoritaire d'un contrôle vertical du travail des enseignants et enseignantes. Le ministre fait fi de leur expertise professionnelle. La classe devient le lieu de l'individualisation des apprentissages. Quel déni du travail quotidien des enseignants et enseignantes qui s'évertuent à construire des citoyens et citoyennes éclairés et intelligents

capables de comprendre et d'agir sur le monde ainsi que de tous les personnels non enseignants qui y contribuent.

Les réformes sont mises en œuvre à marche forcée. Les voix critiques sont étouffées (création d'un conseil scientifique « sur mesure » pour limiter les apports des sciences sociales et humaines, renvoi du CNESCO vers le CNAM, minimisation du rôle du CSP et création du Conseil d'évaluation de l'école...) ou enfermées dans un « dialogue social » de sourd.

C'est ainsi que le Grenelle de l'Éducation, mascarade pilotée par le Ministère, accouche de propositions qui reproduisent exactement les conceptions libérales du ministre : rémunération au mérite et à la carte, contractualisation d'établissements autonomes, statut de directeur d'école. Les propositions du Grenelle vont loin et sont inacceptables. De son côté, le 25 janvier dernier sur LCI, M. le Ministre parlait de « perspectives extrêmement intéressantes » apportées par le Grenelle pour l'avenir de la profession enseignante. Ce n'est guère étonnant sachant que c'est le ministère qui a choisi les personnalités présentes au Grenelle dont chaque groupe était piloté par un cadre du ministère.

La revalorisation des personnels et les mesures pour la direction et le fonctionnement de l'école seraient soit inexistantes, soit s'avéreraient très loin des attentes de la profession. La revalorisation salariale serait liée à un devoir d'astreinte au remplacement ou de porter des projets. Elle dépendrait aussi des formations suivies hors temps scolaire. Les primes pourraient varier en fonction des lieux. La rémunération pourrait varier selon « le mérite ». Toute évolution concernant, le métier, la carrière et l'évaluation des enseignants qui remettrait en cause le PPCR ne serait pas acceptable pour la FSU si elle est imposée sans une réelle écoute et une réelle négociation avec les organisations syndicales. La revalorisation importante des salaires promise en début de mandat par le ministre n'est toujours pas au rendez vous.

Dans un contexte de crise sanitaire qui met encore plus en lumière la nécessité d'investir dans l'éducation, le fait de ne même pas exécuter entièrement, pour la deuxième fois, le budget attribué à l'Éducation Nationale est incompréhensible. En effet, le Journal Officiel du 24 janvier dernier portait annulation de 212 501 312,60€ du budget de l'éducation nationale. En 2018 déjà, 200 millions restaient en fin d'année. L'année suivante, le budget de l'Éducation Nationale avait fort peu augmenté. Ces 200 millions économisés sont l'équivalent de 4200 postes d'enseignants dans un budget qui supprime 1800 postes dans le second degré. C'est aussi la moitié de la revalorisation promise aux enseignants pour 2021.

Autre provocation, alors que 70% des enseignants ne bénéficieront pas de hausses de salaires en 2021, le ministère a accordé de très fortes hausses indiciaires aux hauts cadres du ministère de l'Éducation Nationale.

Dans sa lancée, M. le Ministre n'oublie rien dans son entreprise de casse de l'école maternelle en voulant la formater sur le modèle de l'école élémentaire, fort peu intéressé par la réaction massive que la note du Conseil Supérieur des Programmes a provoquée.

Concernant la carte scolaire pour le premier degré, notre département bénéficie d'une dotation de 136 postes pour l'an prochain. Une dotation à trois chiffres pour le premier degré que nous n'avons pas connue depuis 2015. Nous ne doutons pas, madame l'Inspectrice d'Académie, de votre implication pour avoir obtenu une telle dotation, soit 40 % de l'enveloppe académique. Même si nous avons également l'effronterie de penser que les actions menées par notre organisation syndicale ainsi que celles conduites de façon intersyndicale ces dernières années, pour dénoncer le manque de moyen accordé à la Seine et Marne, et la nécessité d'un plan de rattrapage pour notre département, ont pu également participer à l'octroi d'une telle attribution. Cependant, n'oublions pas que cet effort pour le premier degré sur l'ensemble du territoire, décliné en Seine et Marne, se fait au détriment du second degré qui malgré une augmentation attendue des effectifs s'accompagne d'une perte de moyen. Pour le second degré, il s'agira de faire mieux avec moins ! Si nous accueillons favorablement cette dotation à trois chiffres, conjuguée à une baisse relative du nombre d'élèves attendus pour l'année prochaine (tout en restant prudent sur cette baisse annoncée), nous ne pouvons pas nous en satisfaire entièrement. Même si nous apprécions à sa juste valeur la politique volontariste qu'elle va vous permettre de mettre en œuvre. Effectivement, elle va apporter quelques avancées et améliorer l'accueil de nos élèves notamment en grande section de maternelle. Mais elle ne permettra pas d'abonder significativement la brigade de remplaçants - qui n'a pas attendu la crise sanitaire pour montrer ses limites. Elle ne permettra pas non plus la remise en place de RASED complets... Elle ne permettra pas non plus de tenir la promesse présidentielle de limiter les effectifs de tous les CP et CE1 à 24.... La Seine et Marne passera peut être de dernier département de France à avant dernier au niveau de son taux d'encadrement, voilà qui est loin d'être totalement réjouissant.

Pour ce qui est du second degré, dans les collèges de Seine et Marne, pour la prochaine année, scolaire, 22 équivalents temps plein sont ponctionnés alors que l'inspection d'académie prévoit 359 élèves supplémentaires. En compensation le ministère impose une augmentation du nombre d'heures supplémentaires à absorber par les enseignants, avec souvent comme conséquence des postes à complément de service. Mais au bilan, la dotation globale des

collèges du département pour l'année 2021- 2022 diminuera de 195h par rapport au budget initial de cette année scolaire. En parallèle, l'enveloppe d'heures supplémentaires pour le dispositif "devoirs faits" demeure toujours aussi importante. Toujours plus d'heures supplémentaires, plus de charge de travail, plutôt que de créer des postes.

Le compte n'y est pas. Au fil des années, les conditions d'enseignement ne cessent de se dégrader en collège. La FSU réclame à nouveau un plan de rattrapage pour la Seine et Marne. La seule politique que mettent en œuvre le ministre Blanquer et le gouvernement est celle du coût constant. On enlève des moyens dans le second degré pour en ajouter dans le premier degré. Dans cette période où le pic démographique concerne les lycées et les collèges, le ministre et le gouvernement se conduisent comme si ce pic démographique n'existait pas. Les chiffres sont parlants: pour les lycées de l'académie, 3025 élèves supplémentaires sont attendus à la prochaine rentrée, et le recteur prévoit seulement 3 équivalents temps plein de plus! Quelle grande générosité! Ces 3025 élèves correspondent pourtant à 2 gros lycées, soit environ 4000 heures de dotation horaire par semaine, soit l'équivalent de 222 postes. Ce ne sont pas les 3 équivalents emploi en poste et les 83 équivalents emploi en heures supplémentaires qui permettront de répondre aux besoins. Les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants vont encore et toujours se dégrader.

Dans l'école de la prétendument confiance, les hauts fonctionnaires mieux rémunérés, le ministre de l'éducation, le gouvernement et le président de la république n'affichent que défiance et mépris envers les enseignants. Ils prennent des mesures et conçoivent des réformes déconnectées des besoins du terrain. Ils dégagent plus de cent milliards d'euros pour soutenir les entreprises et les salariés, ce qui est nécessaire et utile pour supporter la longue et dure crise sanitaire que nous traversons. Mais rien pour améliorer les conditions d'enseignement dans le second degré. Bien au contraire, 200 millions d'euros sont rendus au ministère du budget. Ils ont choisi de sacrifier l'avenir d'une partie de la jeunesse et les personnels de l'Éducation Nationale.

Le ministre a passé en catimini pendant les dernières vacances deux décrets qui restreignent le rôle des représentants des parents, des élèves, des personnels et des collectivités au sein du conseil d'administration des collèges et des lycées. L'ordre du jour ne sera plus voté. Ainsi le chef d'établissement voit son pouvoir renforcé car il décidera seul des sujets traités en CA. Les représentants lui présenteront des questions diverses et le chef décidera seul de celles qu'il mettra à l'ordre du jour et de celles qu'il rejettera. La commission permanente telle que nous la connaissons n'existera plus. Elle ne sera pas obligatoire, et si le conseil d'administration décide d'en créer une, il déterminera

les compétences qu'il acceptera de lui céder. Sur les questions relevant de l'autonomie de l'établissement, la commission permanente joue actuellement un rôle important dans la concertation entre la direction, les personnels, les parents, les élèves. Le ministre renforce la verticalité et l'autoritarisme. Nos collègues en ont assez de ces passages en force et des mesures qui complexifient et alourdissent leur travail sans pour autant apporter à la réussite des élèves.

Les personnels de l'éducation nationale, plus que jamais, ne voient en leur Ministre qu'un opportuniste qui continue ses réformes régressives pendant la pandémie, un destructeur des métiers liés à l'Éducation.

L'ensemble des collègues, à travers la FSU, demande la mise en œuvre d'une autre politique éducative que celle menée jusqu'à présent par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Pour conclure, la FSU réaffirme, une fois de plus, que notre service public d'éducation a besoin de moyens, de confiance, d'amélioration des conditions de travail dans le premier comme dans le second degré pour une vraie réussite de nos élèves.

Merci pour votre attention.